

2. ACCORD RÉGISSANT LES ACTIVITÉS DES ÉTATS SUR LA LUNE ET LES AUTRES CORPS CÉLESTES

New York, 5 décembre 1979

ENTRÉE EN VIGUEUR: 11 juillet 1984, conformément au paragraphe 3 de l'article 19.
ENREGISTREMENT: 11 juillet 1984, No 23002.
ÉTAT: Signataires: 11. Parties: 17.
TEXTE: Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1363, p. 3; et notification dépositaire C.N.107.1981.TREATIES-2 du 27 mai 1981 (procès-verbal de rectification du texte authentique anglais du paragraphe 1 de l'article 5).

Note: L'Accord a été adopté par la résolution [34/68](#)¹ de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 5 décembre 1979. Il a été ouvert à la signature le 18 décembre 1979.

<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Ratification, Adhésion(a)</i>	<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Ratification, Adhésion(a)</i>
Arabie saoudite ²		[18 juil 2012 a]	Maroc.....	25 juil 1980	21 janv 1993
Arménie.....		19 janv 2018 a	Mexique.....		11 oct 1991 a
Australie.....		7 juil 1986 a	Pakistan.....		27 févr 1986 a
Autriche.....	21 mai 1980	11 juin 1984	Pays-Bas (Royaume des) ³	27 janv 1981	17 févr 1983
Belgique.....		29 juin 2004 a	Pérou.....	23 juin 1981	23 nov 2005
Chili.....	3 janv 1980	12 nov 1981	Philippines.....	23 avr 1980	26 mai 1981
France.....	29 janv 1980		Roumanie.....	17 avr 1980	
Guatemala.....	20 nov 1980		Türkiye.....		29 févr 2012 a
Inde.....	18 janv 1982		Uruguay.....	1 juin 1981	9 nov 1981
Kazakhstan.....		11 janv 2001 a	Venezuela (République bolivarienne du).....		3 nov 2016 a
Koweït.....		28 avr 2014 a			
Liban.....		12 avr 2006 a			

Déclarations et Réserves

(En l'absence d'indication précédant le texte, la date de réception est celle de la ratification ou de l'adhésion.)

FRANCE

Lors de la signature :

Déclaration interprétative

"Pour la France, la disposition contenue dans l'article 3, paragraphe 2, de l'Accord en ce qui concerne le recours ou la menace de recours à l'emploi de la force ne saurait

signifier autre chose que de rappeler, pour le domaine qui fait l'objet de l'Accord, le principe de la prohibition du recours à la menace ou à l'emploi de la force auquel doivent se conformer les Etats dans leurs relations internationales, tel que celui-ci se trouve exprimé dans la Charte de l'ONU."

Notes:

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément no 46 (A/34/46), p. 86.*

² Le 5 janvier 2023, le Gouvernement de l'Arabie saoudite a notifié au Secrétaire général sa décision de se retirer de l'Accord avec effet au 5 janvier 2024 conformément à l'article 20 de l'Accord.

³ Pour le Royaume en Europe et les Antilles néerlandaises. Voir aussi note 1 sous "Pays-Bas" concernant Aruba/Antilles néerlandaises dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

